



# FESTIVAL RÉCRÉATIF BMO 2017



## Règlements

### ÉQUIPES ADMISSIBLES

1. Toute équipe récréative masculine ou féminine jouant localement dans leur club ou inter secteurs. Une équipe est constituée des joueurs inscrits dans la liste officielle du club.
2. Des regroupements seront possibles, basés sur le découpage en usage en cours de saison dans les clubs. La décision du regroupement revient au comité organisateur. Le joueur le plus âgé de l'équipe détermine de la catégorie/division de l'équipe.
  - U-07 DEV            Jeu à 5, ballon #3
  - U-07                Jeu à 5, ballon #3
  - U-08 à U-10,        Jeu à 7, ballon #4
  - U-11 et U-12        Jeu à 9, ballon #4
3. Joueurs réservistes : Désigne un joueur du même club qui prend part à un ou plusieurs matchs avec une autre équipe de son club, de catégorie supérieure ou égale à sa catégorie d'affiliation et de classe égale ou supérieure à sa classe d'affiliation. L'utilisation des joueurs réserves est illimitée.
4. Un joueur d'une équipe ou réserviste ne peut être réserviste pour une ou plusieurs autres équipes jouant dans le même festival, ni être membre régulier de plus d'une équipe.
5. Un joueur ne peut jouer dans plus d'une catégorie/division.
6. Le joueur dont le nom n'apparaît pas sur la feuille de match et/ou n'ayant pas sa carte d'affiliation ne joue pas, et ce, pour aucune considération.
7. Un joueur ne peut être sous-classé pour aucune considération.
8. L'écart ne peut être de plus de 2 ans pour les regroupements de catégorie.
9. Aucun joueur de compétition ou équipe de compétition ne peut prendre part au Festival.
10. Aucun entraîneur sur le terrain durant la partie (Sauf sous l'autorisation de l'arbitre).

## RÈGLEMENTS GENERAUX

1. Un maximum de 5 minutes, après l'heure prévue d'une partie ou de la disponibilité du terrain, est alloué pour l'équipe qui n'aurait pas le minimum de joueurs requis pour débiter le match. Les minimums de joueurs habillés et aptes à jouer selon les différents formats de jeu sont : 4 pour le soccer à 5 (U7 dév.), 5 pour le soccer à 7 (U7 à U10), 6 pour le soccer à 9 (U11 et U12). Après cette période de 5 minutes si une équipe ou les deux n'a pas le nombre requis de joueurs, elles devront se partager les dossards de manière à ce qu'elles puissent jouer. Concernant les catégories U-7 à U-11, si en cours de partie le pointage des équipes atteint un écart de six (6) buts, la comptabilisation du pointage est arrêtée mais le match se poursuit jusqu'à la fin du temps réglementaire.
2. Il n'y a pas d'arrêt de jeu lorsque le différentiel des points marqués entre deux équipes est supérieur à 5 points. La partie doit continuer jusqu'à la fin du temps prévu.
3. Aucun protêt sur les matchs n'est accepté.
4. Aucune reprise de match en cas d'annulation, de retard ou d'absence d'équipe, de retard ou d'absence d'arbitre. Le comité peut annuler un match ou le déplacer sans préavis.  
**N.B. :** Le comité est impartial et ne prend jamais de décision à l'encontre de la sécurité des joueurs.
5. La durée des matchs est de 2 fois 25 minutes.
6. Trois matchs au minimum par équipe. Les matchs annulés faute d'équipe sont valides.
7. Les équipes doivent être présentes 45 minutes avant le début du match.
8. Aucun retard ne sera récupéré, l'horaire doit être respecté, les équipes commencent à l'heure. La durée d'un match peut être réduite en cas de retard des équipes.
9. Les feuilles de match devront avoir été dûment remplies et sont remises aux tables d'inscriptions avant le premier match en début de tournoi en cinq (5) copies. Les informations suivantes devront être complétées : Nom, prénom, no passeport, no chandail pour chaque joueur, nom, prénom, no passeport pour chaque entraîneur, Parc, Terrain, no partie, heure prévue.
10. Jusqu'à 3 accompagnateurs par équipe seront permis derrière le banc.
11. Dans le cas où il manque un entraîneur, un parent pourra être coach.
12. Les équipes jouent sur le terrain qui leur est attribué. Seul le comité organisateur est habilité à procéder à des changements.
13. Chaque équipe présente un ballon de match qui sera remis en début de match à l'arbitre.
14. En cas de conflit de couleur, l'équipe visiteuse devra porter des dossards.

## DISCIPLINE

- Tout arbitre, en référant au comité organisateur, peut prendre la décision d'interrompre un match en situation d'inconduite, autant de la part de joueurs, d'entraîneurs, de gérants ou de parents, amis.
- Un match peut être annulé, écourté et une équipe peut être expulsée du Festival pour les mêmes raisons, et ce, par un arbitre en référant au comité organisateur, ou encore par le comité organisateur. Un bénévole peut référer un cas au comité organisateur.
- L'entraîneur est responsable du comportement de l'équipe et de ses supporters.
- Le comité organisateur n'est pas tenu d'offrir les récompenses de participation aux équipes ou individus expulsés.
- Les cas pourront être référés à un comité de discipline.
- Les cartons jaune et rouge décernés seront comptabilisés pour le Festival.
- Aucun joueur et/ou entraîneur sous l'effet d'une sanction disciplinaire ne peut déroger de sa suspension et participer au Festival.
- Les matchs joués lors de ce Festival ne peuvent être utilisés afin de purger d'autres sanctions antérieures.
- Tout carton rouge résultant d'une faute grave signifie l'expulsion du tournoi (joueur et entraîneur).

## DIVERS

- Toute décision du comité organisateur est sans appel
- Aucun remboursement pour :
  - Annulation de partie(s)
  - Intempéries, mauvais temps
  - Absence ou retard d'équipe
  - Expulsion pour inconduite